

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/235

POLICE MUNICIPALE: ANNULATION DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N°023/182 EN DATE DU 07 JUIN 2023 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE SIMONE DE BEAUVOIR, RUE DU BOIS JOLI ET RUE DE SARLIÈVE À COURNON-D'Auvergne.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-4 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** les articles du Code de la Route et plus particulièrement les articles L.325-1 à L.325-13 et R.417-10, 10° à R.325-3,

- **Vu** l'arrêté interministériel du 06 juin 1977 relatif à la signalisation routière,

- **Vu** l'article R.417-11 du Code de la Route,

- **Vu** les articles R.417-11 Al13°, L.212-2 du Code de la Route, L.241-3 C.A.S.F, L.2213-2 3° du C.G.C.T et réprimé par l'article R.417-11 Al 2 du Code de la Route,

- **Vu** l'article R416-1 du Code de la Route et réprimé par l'article R.416-1 Al 4 du Code de la Route,

- **Vu** les articles R.318-3 al.1, al.4 du Code de la Route et l'article 10 de l'arrêté ministériel du 13-04-1972 et réprimé par l'article R.318-3 al.5 du Code de la Route,

- **Considérant** qu'il y a lieu de modifier la vitesse dans ces voies et dans ces conditions, d'annuler l'arrêté municipal susvisé.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

L'arrêté municipal permanent n°023/182 en date du 07 juin 2023 portant réglementation de la circulation avenue Simone de Beauvoir, rue du Bois Joli et rue de Sarliève à Cournon-d'Auvergne, est annulé.

Article 2^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale et le Directeur Général des Services en lien avec Clermont Auvergne Métropole sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 5 juin 2026.

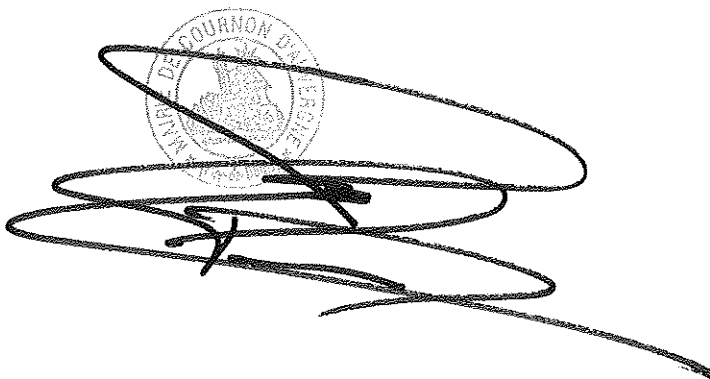
Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le 1 0 JUIN 2026

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE" around the perimeter and a central emblem. The signature is composed of several overlapping loops and strokes.